

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

## Budget « Eau - assainissement »

### Budget Primitif 2025

#### note de présentation brève et synthétique

## SOMMAIRE

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE .....	1
2	CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT » .....	1
3	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET .....	2
3.1	Généralités du budget.....	2
3.2	Reprise des résultats de l'exercice 2024 .....	2
3.3	Vue d'ensemble du budget 2025 .....	3
3.4	Comparatif des dépenses et recette des budgets 2024 et 2025 .....	4
4	SECTION D'EXPLOITATION.....	4
4.1	Généralités de la section d'exploitation .....	4
4.2	Présentation synthétique de la section d'exploitation .....	4
4.3	Évolution des dépenses et recettes de l'exploitation de 2020 à 2025 .....	5
5	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	6
5.1	Généralités de la section d'investissement .....	6
5.2	Présentation synthétique de la section d'investissement .....	6
5.3	Évolution des dépenses et recettes de l'investissement de 2020 à 2025 .....	7
5.4	Les principaux projets pour l'année 2025 .....	8
6	LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET .....	8
6.1	Les principaux ratios.....	8
6.2	La dette de la commune pour le service « eau-assainissement » .....	9
6.2.1	L'état des emprunts.....	9
6.2.2	L'annuité de la dette.....	9
6.2.3	L'encours de dette .....	10

## 1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

## 2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »

Rappel historique :

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « eau et assainissement ».

- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.
- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « eau et assainissement » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.
- Par délibération en date du 09/04/2018, une clé de répartition (en fonction du nombre de compteurs dans les communes) est votée pour la restitution de l'excédent d'investissement (subventions) et du déficit de fonctionnement (emprunts) :  
Chanac : 58,73% ; Cultures 7,09% ; Esclanèdes 19,75% ; Les Salelles 14,43%.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune d'Esclanèdes exerce, seule, la compétence « eau et assainissement » et participe, par convention financière, au frais de personnel de la commune de Chanac.

### 3 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

#### 3.1 Généralités du budget

Le Budget « Eau-assainissement » est un budget indépendant du Budget Principal de la commune et retrace les recettes et les dépenses dédiées aux activités spécifiques suivantes :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la collecte et le transport des eaux usées ;
- la gestion technique du réseau et des équipements ;
- la gestion des abonnements et la facturation des consommations/prestations.

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) car il est :

- dédié à une activité spécifique ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

Pour un SPIC le budget annexe est obligatoire.

Le service des eaux d'Esclanèdes fonctionne en régie directe.

Comme pour le Budget Primitif Principal, un budget annexe contient une section de fonctionnement appelé « section d'exploitation » et une section d'investissement. Chacune de ces sections, tout comme l'ensemble du budget annexe, doit être équilibrée, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Un budget annexe peut être en partie subventionné par le budget principal. Le principe d'unité budgétaire exige que l'ensemble du budget d'une collectivité soit présenté sur un document unique. Les budgets annexes sont donc votés par l'assemblée délibérante de la collectivité en même temps que le budget principal.

Le Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » est voté le 8 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

#### 3.2 Reprise des résultats de l'exercice 2024

Ce Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » 2025 étant présenté après le vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique), il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	89 765.11	100 499.56	190 264.67
	Recettes réalisées (1)	B	22 778.00	112 098.44	134 876.44
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	158 978.00	180 206.00	339 184.00
	Dépenses réalisées (1)	E	18 388.28	99 133.11	117 521.39
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00

Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	4 389.72	12 965.33	17 355.05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	69 212.89	79 706.44	148 919.33
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	73 602.61	92 671.77	166 274.38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	73 602.61	92 671.77	166 274.38

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présentant un excédent de fonctionnement de 92 671.77 €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 92 671.77 € (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté). La section d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'est pas proposé d'approvisionner l'article IR 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé).

### 3.3 Vue d'ensemble du budget 2025

Compte tenu des excédents des années antérieures, la section d'exploitation s'équilibre malgré la baisse, prévue, de consommation d'eau et par conséquent des redevances d'assainissement. La section d'investissement, malgré les emprunts en cours, va permettre d'effectuer quelques travaux nécessaires à la bonne gestion du service.

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	196 572,00	103 900,23
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 92 671,77
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	196 572,00	196 572,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	164 974,61	91 372,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 73 602,61
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	164 974,61	164 974,61

TOTAL			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	361 546,61	361 546,61

### 3.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2024 et 2025

		2024	2025	variation
Exploitation	Dépenses	180 206.00	196 572.00	9.08%
	Recettes	180 206.00	196 572.00	9.08%
Investissement	Dépenses	158 978.00	164 974.61	3.77%
	Recettes	158 978.00	164 974.61	3.77%

## 4 SECTION D'EXPLOITATION

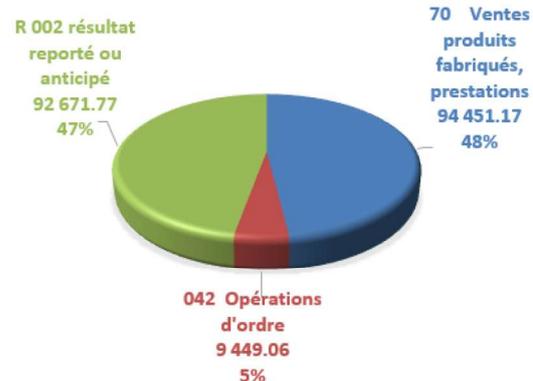
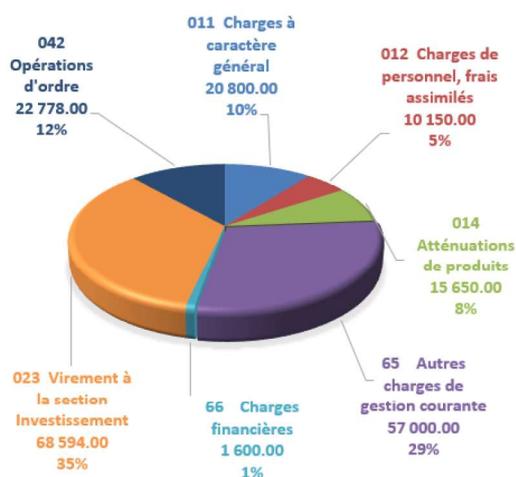
### 4.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

### 4.2 Présentation synthétique de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	BP 2025
011 Charges à caractère général	20 800.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	10 150.00
014 Atténuations de produits	15 650.00
65 Autres charges de gestion courante	57 000.00
66 Charges financières	1 600.00
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses imprévues	
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>105 200.00</b>
023 Virement à la section Investissement	68 594.00
042 Opérations d'ordre	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>91 372.00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>196 572.00</b>

Recettes d'exploitation	BP 2025
013 Atténuations de charges	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	94 451.17
73 Produits issus de la fiscalité	
74 Dotations et participation	
75 Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>94 451.17</b>
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
78 Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>94 451.17</b>
042 Opérations d'ordre	9 449.06
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>9 449.06</b>
<b>Total de recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>103 900.23</b>
R 002 résultat reporté ou anticipé	92 671.77
<b>Total de recettes d'exploitation CUMULEES</b>	<b>196 572.00</b>



Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les intérêts des trois emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	objet	montant	durée
Caisse d'Epargne	Travaux assainissement	48 000	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)
Crédit Agricole	Investissement communautaire	5 300	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)
Crédit Agricole	Consolidation ligne trésorerie	68 260	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)

- les charges à caractère général (électricité, fournitures diverses, redevances et autres taxes...);
- les charges de personnel, reversées au Budget Principal ;
- le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau ;
- les prestations de service reversées à la commune de Chanac.

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à la vente de produits et prestations :

- la vente d'eau aux abonnés (abonnement et consommation) ;
- la part des redevances et autres taxes reversées à la commune.

Tarif 2025 pour les abonnés (extrait de la délibération n°DE2020 – 37 du 28/07/2020) :

TERMES FIXES ET CONSOMMATION		HT, en €	TVA, en %
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00	
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73	
	consommation de 501 et plus (par m3)	1.23	
ASSAINISSEMENT	terme fixe (abonnement annuel)	58.00	10.0
	consommation (par m3)	0.91	

La commune d'Esclanèdes adhère, par obligation légale, au service SPANC de la communauté de commune Aubrac Lot Causses Tarn. Ce service équilibre ses comptes par le versement des redevances des abonnés à l'assainissement non collectif (35€/an), les contrôles et autres diagnostics obligatoires (si vente, réhabilitation ou contre-visite). La commune ne participe donc pas financièrement, actuellement, à ce service.

### 4.3 Évolution des dépenses et recettes de l'exploitation de 2020 à 2025

Dépenses d'exploitation	2020	2021	2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	24 250.00	22 100.00	23 350.00	25 799.80	20 700.00	20 800.00
012 Charges de personnel, frais assimilés		6 000.00	7 200.00	8 500.00	9 240.00	10 150.00
014 Atténuations de produits	20 100.00	15 000.00	12 000.00	12 500.00	15 000.00	15 650.00
65 Autres charges de gestion courante	45 000.00	47 300.00	46 200.00	51 000.00	55 000.00	57 000.00
66 Charges financières	3 200.00	3 200.00	2 200.00	2 500.00	2 500.00	1 600.00
67 Charges exceptionnelles	2 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	
022 Dépenses imprévues	361.00	1 628.00		500.00	0.00	
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>94 911.00</b>	<b>98 228.00</b>	<b>93 950.00</b>	<b>103 799.80</b>	<b>105 440.00</b>	<b>105 200.00</b>
023 Virement à la section Investissement	48 000.00	46 144.00	68 700.00	75 681.00	51 766.00	68 594.00
042 Opérations d'ordre	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	23 000.00	22 778.00
043 Opérations d'ordre intérieur section						
<b>Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>69 589.00</b>	<b>67 916.00</b>	<b>91 022.00</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>91 372.00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>164 500.00</b>	<b>166 144.00</b>	<b>184 972.00</b>	<b>201 804.00</b>	<b>180 206.00</b>	<b>196 572.00</b>
évolution		1.00%	11.33%	9.10%	-10.70%	9.08%

Recettes d'exploitation	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
013 Atténuations de charges						
70 Ventes produits fabriqués, prestations	106 727.74	98 499.65	103 901.46	106 400.00	90 499.56	94 451.17
73 Produits issus de la fiscalité						
74 Dotations et participation						
75 Autres produits de gestion courante						

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025



ID : 048-214800567-20250408-DE2025\_05\_2-BF

<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>106 727.74</b>	<b>98 499.65</b>	<b>103 901.46</b>	<b>106 400.00</b>	<b>90 499.56</b>	<b>94 451.17</b>
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels						
78 Reprises sur provisions et dépréciations						
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>106 727.74</b>	<b>98 499.65</b>	<b>103 901.46</b>	<b>106 400.00</b>	<b>90 499.56</b>	<b>94 451.17</b>
042 Opérations d'ordre	9 024.66	9 031.81	9 190.14	9 334.73	10 000.00	9 449.06
043 Opérations d'ordre intérieur section						
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>9 024.66</b>	<b>9 031.81</b>	<b>9 190.14</b>	<b>9 334.73</b>	<b>10 000.00</b>	<b>9 449.06</b>
<b>Total de recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>115 752.40</b>	<b>107 531.46</b>	<b>113 091.60</b>	<b>115 734.73</b>	<b>100 499.56</b>	<b>103 900.23</b>
R 002 résultat reporté ou anticipé	48 747.60	58 612.54	71 880.40	85 870.23	79 706.44	92 671.77
<b>Total de recettes d'exploitation CUMULEES</b>	<b>164 500.00</b>	<b>166 144.00</b>	<b>184 972.00</b>	<b>201 604.96</b>	<b>180 206.00</b>	<b>196 572.00</b>
évolution		1.00%	11.33%	8.99%	-10.61%	9.08%

## 5 SECTION D'INVESTISSEMENT

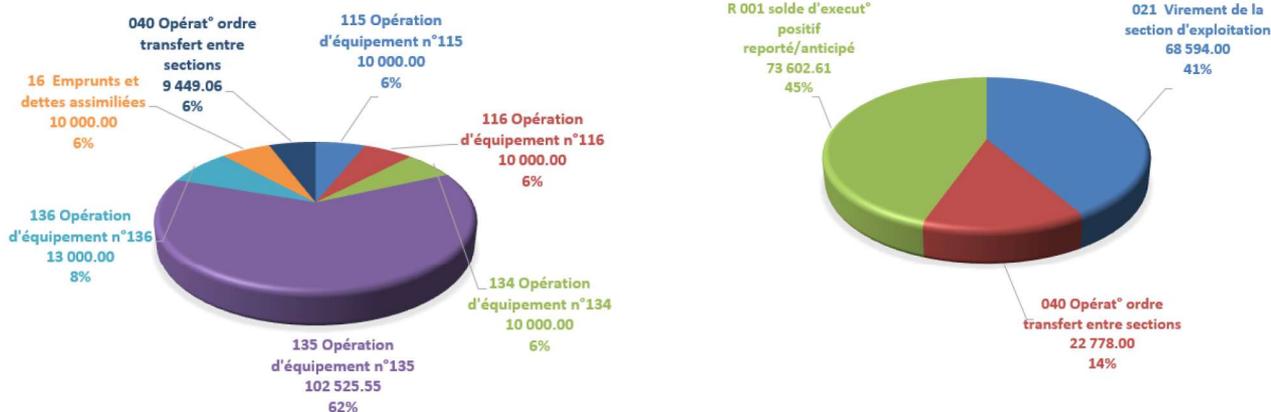
### 5.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

### 5.2 Présentation synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2025
20 Immo incorporelles (hors opération)	
21 Immo corporelles (hors opération)	
22 Immo en affectation (hors opération)	
23 Immobilisations en cours (hors opération)	
114 Opération d'équipement n°114	
115 Opération d'équipement n°115	10 000.00
116 Opération d'équipement n°116	10 000.00
134 Opération d'équipement n°134	10 000.00
135 Opération d'équipement n°135	102 525.55
136 Opération d'équipement n°136	13 000.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>145 525.55</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 000.00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>155 525.55</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 449.06
041 Opérations patrimoniales	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 449.06</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>164 974.61</b>
D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé	
<b>Total des dépenses d'invest CUMULEES</b>	<b>164 974.61</b>

Recettes d'investissement	BP 2025
13 Subventions d'investissement	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20 Immobilisations incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	
165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0.00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
021 Virement de la section d'exploitation	68 594.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	22 778.00
<b>Total des prélèvements provenant de l'exploit</b>	<b>91 372.00</b>
041 Opérations patrimoniales	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>91 372.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>91 372.00</b>
R 001 solde d'execut° positif reporté/anticipé	73 602.61
<b>Total des recettes d'invest CUMULEES</b>	<b>164 974.61</b>



Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

N° 115 : Télégestion des réservoirs

N° 116 : Assainissement La Rocherousse

N° 134 : Achat de matériel

N° 135 : Rénovation conduites AEP

N° 136 : Zonage d'assainissement

### 5.3 Évolution des dépenses et recettes de l'investissement de 2020 à 2025

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
20 Immo incorp (hors opérat°)						
21 Immo corpor (hors opérat°)						
22 Immo en affectation (hors opérat°)						
23 Immo en cours (hors opération)						
114 Opération d'équipement n°114	15 000.00	10 000.00				
115 Opération d'équipement n°115	15 000.00	10 000.00	8 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
116 Opération d'équipement n°116	70 000.00	85 500.00	103 201.00	125 631.00	10 000.00	10 000.00
134 Opération d'équipement n°134	15 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
135 Opération d'équipement n°135				0.00	108 978.00	102 525.55
136 Opération d'équipement n°136						13 000.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 500.00</b>	<b>121 201.00</b>	<b>145 631.00</b>	<b>138 978.00</b>	<b>145 525.55</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	8 000.00	8 201.22	8 400.00	9 000.00	10 000.00	10 000.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues	375.34	561.97	1 339.25			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 375.34</b>	<b>8 763.19</b>	<b>9 739.25</b>	<b>9 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>123 375.34</b>	<b>124 263.19</b>	<b>130 940.25</b>	<b>154 631.00</b>	<b>148 978.00</b>	<b>155 525.55</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 024.66	9 031.81	27 081.13	9 334.73	10 000.00	9 449.06

041 Opérations patrimoniales						
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 024.66</b>	<b>9 031.81</b>	<b>27 081.13</b>	<b>9 334.73</b>	<b>10 000.00</b>	<b>9 449.06</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>132 400.00</b>	<b>133 295.00</b>	<b>158 021.38</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>164 974.61</b>
D 001 solde d'exécuto négatif ou anticipé						
<b>Total des dépenses d'invest de CUMULEES</b>	<b>132 400.00</b>	<b>133 295.00</b>	<b>158 021.38</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>164 974.61</b>
évolution		0.68%	18.55%	3.76%	-3.04%	3.77%

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
13 Subventions d'investissement		1.22		0.00	14 999.11	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>1.22</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>14 999.11</b>	<b>0.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	1.53					
165 Dépôts et cautionnements reçus						
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1.53</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1.53</b>	<b>1.22</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>14 999.11</b>	<b>0.00</b>
021 Virement de la section d'exploitation	48 000.00	46 144.00	68 700.00	75 681.00	51 766.00	68 594.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	21 589.00	21 772.00	22 322.00	22 323.20	23 000.00	22 778.00
<b>Total des prélèvements provenant de l'exploit</b>	<b>69 589.00</b>	<b>67 916.00</b>	<b>91 022.00</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>91 372.00</b>
041 Opérations patrimoniales						
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>69 589.00</b>	<b>67 916.00</b>	<b>91 022.00</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>91 372.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>69 590.53</b>	<b>67 917.22</b>	<b>91 022.00</b>	<b>98 004.20</b>	<b>89 765.11</b>	<b>91 372.00</b>
R 001 solde d'exécuto positif reporté/anticipé	62 809.47	65 377.78	66 999.38	65 961.53	69 212.89	73 602.61
<b>Total des recettes d'invest de CUMULEES</b>	<b>132 400.00</b>	<b>133 295.00</b>	<b>158 021.38</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>164 974.61</b>
évolution		0.68%	18.55%	3.76%	-3.04%	3.77%

## 5.4 Les principaux projets pour l'année 2025

Les programmes N°115, 116 et 134 sont des programmes dits « permanents » qui permettent de financer des travaux nécessaires au cours de l'année.

Pour le programme N° 135 : il est toujours prévu de changer les canalisations d'AEP défectueuses au niveau du quartier du Pigeonnier. Il s'agit des canalisations qui remontent l'eau du pompage au château d'eau de Marance. Ces travaux obligeront la reprise du pluvial dans ce secteur lié à la prépondérance du terrain argileux. Ce programme pourrait aussi servir à financer les reprises et modernisations des canalisations lors du programme de réfection du revêtement des rues du centre bourg du Bruel.

Le programme N°136 : sert principalement à financer les études du cabinet Gaxieu pour la validation obligatoire du zonage d'assainissement de la commune en cours depuis l'année dernière. L'enquête publique puis la validation par le conseil municipal devrait aboutir cette année. Par la suite une étude du réseau en eau potable semble nécessaire afin de régulariser l'existant et de planifier un plan d'action pour sa rénovation afin de limiter au maximum les pertes.

## 6 LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

### 6.1 Les principaux ratios

Les excédents des années antérieures permettent de couvrir l'ensemble des dépenses car il n'y a eu que très peu de travaux engagés en 2024.

Pour autant, les budgets des SPIC exploités en régie doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, à savoir notamment la redevance perçue auprès des usagers. De plus, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L2224-2 du CGCT interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services. Ce principe prévient tout type de distorsion de concurrence et permet d'éviter que le service soit financé par les contribuables en lieu et place de l'utilisateur.

## 6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »

### 6.2.1 L'état des emprunts

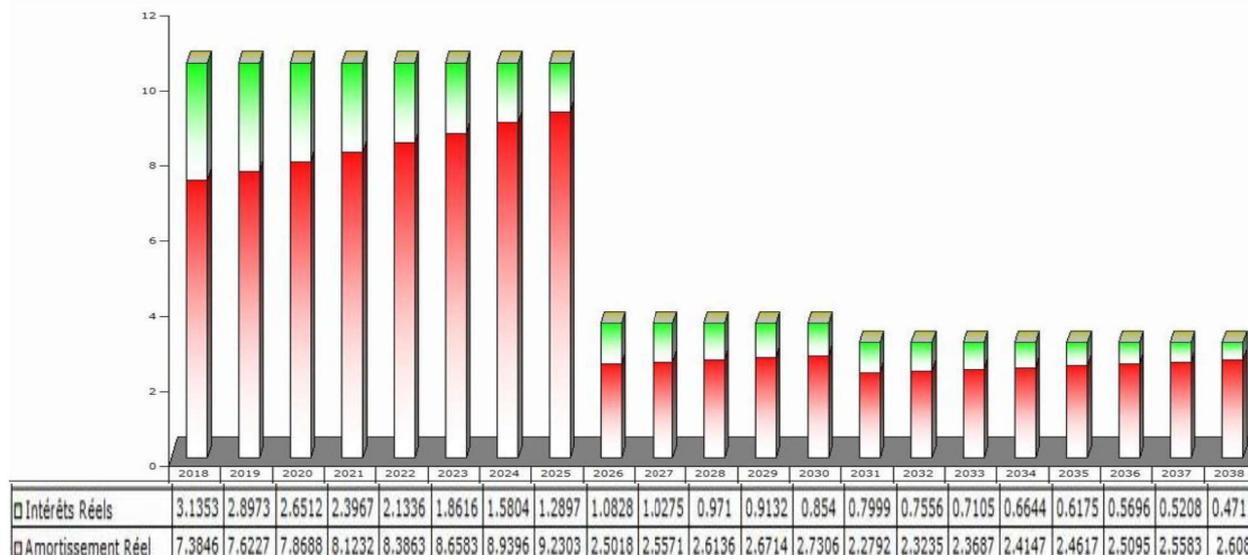
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la reprise de la compétence « eau et assainissement » par la commune, les emprunts en cours pour ce service, contractés par la communauté de communes Pays de Chanac, ont été répartis entre les communes-membres selon une clé de répartition. La commune d'Esclanèdes a ainsi « hérité » d'une quote-part de trois emprunts :

organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant origine	montant commune	capital au 01/01/2025	annuité 2025	
						capital	intérêt
Caisse d'Epargne / Travaux assainiss	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)	T	289 000	48 000	6 782.33	6 935.32	
						6 782.33	152.99
Crédit Agricole / Investiss comm	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)	T	195 000	5 300	2 731.71	505.43	
						417.38	88.05
Crédit Agricole / Consolid. ligne	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)	T	350 000	68 260	55 089.39	3 079.12	
						2 030.53	1 048.59
TOTAL			834 000.00	121 560.00	64 603.43	10 519.87	
						9 230.24	1 289.63

### 6.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 10 520 €/an jusqu'à 2026, quand l'emprunt « travaux assainissement » de la Caisse d'Epargne s'arrêtera.

#### Courbe des remboursements



### 6.2.3 L'encours de dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 64 603.43 €. Depuis 2018, il a diminué de 56 957 € (-47 %).

#### Evolution de l'encours de la dette

